

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 07 FEVRIER 2017

Président : A. SERVE

CTDA : N. BROTONS

Présents : J.M KODJADJANIAN, J VELOSO, J SABATINO, J CHARLES

À l'attention des Arbitres du District :

La commission demande impérativement à tous nos arbitres de vérifier que l'éducateur porté sur la FMI est bien celui qui est présent pendant la rencontre sur le banc de touche.
Merci à vous.

A l'attention des Arbitres de LIGUE du District :

Nous vous rappelons que les Arbitres de LIGUE du DISTRICT ; Ont l'obligation suivant le Règlement intérieur de la CDA de faire deux observations sur la saison 2016/2017.

Prendre directement contact avec Mr KODJADJANIAN Jean Marie

NOTE AUX CLUBS : Aucun arbitre ne peut prétendre à un défraiement s'il n'a pas été officiellement désigné par la CDA.

Devenir Arbitre Futsal : Formation Initiale Futsal

Une **Formation spécifique pour devenir arbitre Futsal** aura lieu les

Vendredis 24 FEVRIER 2017 et 3 MARS 2017, au District de l'Isère de Football (Sassenage) à 19H30.

L'examen se déroulera le Vendredi 10 MARS 2017 au District de l'Isère à 19H30.

Toute personne intéressée peut participer, qu'elle soit déjà arbitre en Foot à 11 ou pas.

Les conditions d'inscription et informations sont sur le site du District, rubrique Arbitrage > Formations :

<http://isere.fff.fr/cg/8602/www/arbitrage/formations/2195209.shtml>

Date limite d'inscription : Mardi 21 FEVRIER 2017. (Formation limitée aux 25 premiers candidats inscrits avec dossier complet).

Examen Jeune Arbitre Ligue

Félicitations à Hedi Arfaoui qui vient de valider l'examen théorique jeune ligue, après seulement 1 an d'arbitrage (promotion octobre 2015)! Et cerise sur le gâteau, il termine **major de cet examen** ! Preuve que la réussite n'attend pas le nombre d'années, mais bien au contraire, cela reflète une réelle motivation de sa part et un travail intensif et régulier durant 5 mois en formation ligue. Un portrait lui sera consacré très prochainement sur le site...

Bravo également à Théo Mollier et Rémy Koch, deux autres jeunes arbitres isérois, qui font respectivement partie des **sections sportives arbitrage de Valence et Villeurbanne**, et qui ont validé le niveau "pré-ligue".

Bonne continuation à eux ! ;-)

N'oublions pas non plus les formateurs qui se sont tant impliqués et ont su maintenir les 100% de réussite lors des examens ligue (série en cours depuis 5 ans) ! Avec en prime, un nouveau major !

Bravo et merci à eux!

Formation Administrative des Nouveaux Arbitres Stagiaires

Afin de valider l'intégralité de leur formation initiale, les stagiaires reçus doivent participer à la **formation administrative** qui aura lieu le **Samedi 11 FEVRIER 2017 de 9H00 à 12H au District de l'Isère de Football** (à Sassenage) ; une convocation a été envoyée par mail, et **les stagiaires doivent renvoyer le bulletin réponse** qui l'accompagnait. Cette formation est **OBLIGATOIRE** afin d'être autorisé à arbitrer (la prochaine session n'aura lieu qu'en MAI 2017).

Liste des arbitres ayant déjà répondu :

Brice PICARD	Présent
Antoine CHARVET	Présent
Souffiene LASSOUAD	Présent
Anthony NOBILE	Présent

Alexandre MARTEN	Présent
João Emidio DOMINGUES MIRANDA	Présent
Elies BEN HADJ SALEM	Présent
Mohamed MERICHE	Absent

Cérémonie des Récompenses des Nouveaux Arbitres Stagiaires

La **cérémonie des récompenses des nouveaux arbitres stagiaires** aura lieu le **Lundi 13 FEVRIER à 19H15 au stade Joseph Guetat à Seyssinet-Pariset**.

Une convocation a été envoyée par mail, et **les stagiaires doivent renvoyer le bulletin réponse** qui l'accompagnait.

Liste des arbitres ayant déjà répondu :

Brice PICARD	Présent
Antoine CHARVET	Présent
Souffiene LASSOUAD	Présent
Anthony NOBILE	Présent
Alexandre MARTEN	Présent
João Emidio DOMINGUES MIRANDA	Présent
Elies BEN HADJ SALEM	Présent
Mohamed MERICHE	Absent

Devenir Arbitre : Formation Initiale Arbitre

La 3ème et dernière session 2016/2017 de **formation initiale en arbitrage** aura lieu les **Dimanche 2, 9 et 16 AVRIL 2017 au District de l'Isère de Football** (Sassenage). Les conditions d'inscription et informations seront disponibles prochainement sur le site du District, rubrique Arbitrage > Formations.

Formation FMI : dernières sessions

La feuille de match informatisée (FMI) sera généralisée sur tous les matches à 11 masculins et jeunes à compter de mars 2017. Un mail a été envoyé aux arbitres n'ayant toujours pas suivi la formation à la FMI : ils doivent **impérativement s'inscrire sur l'une 2 nouvelles dates de formation** (dates spécifiques aux arbitres) grâce au sondage *Doodle* suivant (en n'oubliant pas d'indiquer vos noms et prénoms à gauche) :

<http://doodle.com/poll/q6mh7z4ri5dn8m8f>

- ☐ **le Lundi 20 FEVRIER à 19h00 Salle des Fêtes de St Anne de Gervonde**
- ☐ **le Samedi 25 FEVRIER à 9h00 au siège du District à Sassenage**

Durée environ 1 heure. 40 places maxi par session. **Aucune autre formation ne sera effectuée en dehors de ces 2 dates.**

Nous (CDA et Comité Directeur du District) vous informons et précisons également que **tout arbitre qui n'aura pas effectué la formation FMI ne sera plus désigné à compter de MARS 2017, y compris les arbitres qui ont déjà manipulé la FMI en match. Cette formation aborde des aspects spécifiques et particuliers pouvant survenir avec la tablette, et pas seulement l'utilisation courante et sans incident ! Les arbitres assistants (agréés ligue ou non) sont également dans l'obligation de suivre cette formation, car ils peuvent être amenés à remplacer un arbitre central et donc à utiliser la FMI.**

Remerciements

Remerciements au club du CS Nivolas-Vermelle pour le prêt de leurs installations et l'organisation des repas, ayant permis la réalisation du stage de formation initiale en arbitrage dans de bonnes conditions au mois de janvier.

Remerciements au club de Châbons pour le prêt de leurs installations à l'occasion de la séance 2 du Pôle Espoir.

Nouveau Règlement Intérieur CDA 2016/2017 :

Le nouveau Règlement Intérieur de la CDA est en ligne sur le site du District. Il est fortement conseillé aux arbitres d'en prendre connaissance.

Nouveau Livre des Lois du Jeu 2016/2017 :

Les nouveaux livres des Lois du Jeu 2016/2017 « Le football et ses règles » sont disponibles au District. Prix 28 Euros. (Prendre contact avec le CTDA)

Fiches de Renseignements :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2016/2017 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2016/2017).

COMMISSION MEDICALE et COMMISSION des ARBITRES

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des arbitres qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur **visite médicale**.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2016/2017.
Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.
De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

CONTACTS COMMISSION :

Président :

André SERVE Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : **José VELOSO** Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE
KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur NORD-ISERE
MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN
BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur BIEVRE-VALLOIRE
SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS

Courriers divers :

FFF.FOOT 2000 : Indisponibilités diverses

Fiches Navettes Commission de Discipline : lu et noté transmises au responsable concerné.

SCELLIER Christian : lu et noté.

COURRIERS CLUBS :

FC D' ANTHON : enquête en cours.

COURRIER ARBITRE :

Mr MAREY Arnaud : le président de la CDA prend contact avec vous.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.